

Date :
24/10/2000

Origine :
DDRI

Réf. :
DDRI n° 128/2000
 n /
 n /
 n /

MMES et MM les Directeurs

- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
Pour attribution

Plan de classement :

2442						
------	--	--	--	--	--	--

Titre :

Guide d'aide à l'analyse budgétaire des EHPAD.

Résumé :

Guide d'aide à l'analyse budgétaire des EHPAD.
Version n 1 axée sur la campagne budgétaire 2001.

Pièces jointes : 2

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

DDRI/DOS/HMS/F. d'ESPARRON

Téléphone :

01/42/79/33/62

@

La Direction Déléguée aux Risques

24/10/2000

MMES et MM les Directeurs

Origine :
DDRI

- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
Pour attribution

N/Réf. : DDRI - N° 128/2000

Objet : Guide d'aide à l'analyse budgétaire des EHPAD.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, le guide d'aide à l'analyse budgétaire des EHPAD, réalisé par un groupe de travail réunissant la CNAMTS et cinq CRAM (Dijon, Paris, Montpellier, Limoges, Lille).

Il a fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion de travail CRAM/CNAMTS qui s'est tenue le 10 octobre 2000.

Je vous rappelle que ce document est la version n° 1 axée uniquement sur la campagne budgétaire 2001.

Il sera appelé à évoluer dans l'année qui vient compte tenu des modifications de textes attendues liées à la réforme à la mise en œuvre de cette réforme.

La présente circulaire ainsi que les tableaux qui l'accompagnent sont mis à disposition en parallèle sur la BDBM.

Le Directeur Délégué aux Risques

Antoine MASSON

@NV

GUIDE D'AIDE

A L'ANALYSE BUDGETAIRE

DES E.H.P.A.D.

SOMMAIRE

Chapitre I : Objectif et références juridiques

- 1) Objectifs
- 2) Références juridiques

Chapitre II : Données à recueillir et sources

- 1) Recueil des données
- 2) Sources

CHAPITRE III : Aide à la formulation de l'avis

- 1) Ratios
- 2) Synthèse régionale

CHAPITRE IV : Evolution du guide

- 1) Adaptation du contenu
- 2) Evolution du contenant

CHAPITRE I : OBJECTIFS ET REFERENCES JURIDIQUES

1) Objectifs :

Ce guide a pour objectifs d'aider les CRAM dans la mise en œuvre de l'avis qu'elles doivent formuler sur les budgets des premiers EHPAD signataires de la convention tripartite, c'est-à-dire :

- savoir quelle information rechercher,
- où trouver ces données,
- que faire avec ces informations.

Aucune modalité d'organisation n'est imposée. Toute latitude est laissée à chaque CRAM dans ce domaine (ex : création d'une commission interrégime, recueil épistolaire des avis de chaque régime,...)

Ce document provisoire est axé sur la campagne budgétaire 2001.

2) Références juridiques :

- Loi n° 97-60 du 24 janvier 1997
- Décrets n° 99-316 et 317 du 26 avril 1999 (dont l'article 11 du n° 99-316 et les articles 14 et 18 du n° 99-317)
- Arrêtés du 26 avril 1999
- Circulaires :
 - . circulaire CNAMTS DGR n° 49/99 du 6 juillet 1999 diffusant la circulaire ministérielle DAS/MARTHE/CAB n° 99/294 du 21 mai 1999
 - . circulaire CNAMTS DGR n° 53/99 du 4 août 1999 diffusant la circulaire ministérielle MARTHE/DAS/DH EO4 AF 2 n° 99-345 du 15 juin 1999
 - . circulaire CNAMTS DDRI n° 87/2000 DSE n° 3/2000 du 12 juillet 2000
 - . circulaire CNAMTS DDRI n° 123/2000 DSE n° 5/2000 du 10 octobre 2000

CHAPITRE II : DONNEES A RECUEILLIR ET SOURCES

1) Recueil des données

Fiche I : Identification de l'EHPAD

Fiche II : Activité de l'établissement

Fiche III : Charges en personnels salariés

Fiche IV : Données Budgétaires et calcul des tarifs journaliers

Fiche V : Matériel médical amortissable

2) Sources

- Annexes au décret du 26 avril 1999 intégrées dans le logiciel ENSP (cf. Documents transmis par les EHPAD aux CRAM listés à l'article 14 du décret n° 99-317)
- Tableau de synthèse du logiciel ANGELE fourni aux CRAM par les DDASS (cf modèle en annexe)
- FRE, SAE,

FICHE I : Identification de l'EHPAD

FINESS Juridique (du gestionnaire) :

FINESS Géographique de l'EHPAD :

Raison Sociale de l'EHPAD :

Adresse de l'EHPAD :

Entité Juridique (gestionnaire) :

Catégorie (ex : maison de retraite, foyer logement, Soins de longue durée) :

Statut juridique (ex : Privé à But Lucratif, Privé à But Non Lucratif, Public,..) :

Strate (Sélectionner une seule des huit possibilités correspondant à la strate de l'établissement) :

- Maison de retraite rattachée à un hôpital public avec SCM,
- Maison de retraite publique non rattachée à un hôpital avec SCM,
- Maison de retraite avec SCM privée,
- Maison de retraite sans SCM, Publique ou privée à but non lucratif,
- Maison de retraite sans SCM privée à caractère commercial,
- Logement foyer habilité à l'aide sociale,
- Logement foyer Non habilité à l'aide sociale,
- Services de soins de longue durée.

Capacité :

- nombre total de places installées en 2001 (au sens de la convention tripartite de l'article 5-1 de la loi du 30 juin 1975), dont :

. Hébergement temporaire :

. Accueil de jour :

- nombre de places de SCM financées en 2000
- nombre de places de SC financées en 2000
- nombre de lits de Soins de Longue Durée en 2000

Caisse Pivot :

Date de la Convention tripartite :

Option tarifaire retenue (tarif de soins partiel ou global) :

GIR Moyen Pondéré de l'établissement :

Convention Collective :

Date d'agrément de l'accord sur les 35 Heures :

FICHE II : Activité de l'établissement

Nombre Total de journées prévisionnelles en Soins pour 2001 :

Budget en soins alloué en 2000 :

Nombre Total de journées réalisées en soins :

- Compte Administratif 98
- Compte Administratif 99

Répartition des journées prévisionnelles par GIR (données facultatives) :

- GIR 1
- GIR 2
- GIR 3
- GIR 4
- GIR 5
- GIR 6

Taux d'occupation

FICHE III : Charges en personnels

Taux d'encadrement en personnel soignant non médical :

- pour 1999
- pour 2000
- pour 2001

cf. Tableaux page suivante

Charges en personnels salariés de l'établissement (en Francs)

Personnel	Exercice 1999	Exercice 2000	Budget Prévisionnel 2001			Total	% Soins
			Hébergement	Dépendance	Soins		
Personnel administratif (Direction, Administration, cuisine, services généraux, service social, ASH,							
ASH et agents de service affectés au blanch., nettoiy., repas)							
Aide Soignante - AMP							
dont :							
Aide Soignante							
AMP							
Psychologue							
IDE							
Autres auxiliaires méd.							
dont :							
Kiné							
Ergothér.							
Pédicure							
Podologue							
Autres							
Pharmaciens							
Préparateur en pharmacie							
Médecin							
TOTAL							

Charges en personnels salariés de l'établissement (Effectif en équivalent temps plein)

Personnel	Exercice 1999	Exercice 2000	Budget Prévisionnel 2001			Total	% Soins
			Hébergement	Dépendance	Soins		
Personnel administratif (Direction, Administration, cuisine, services généraux, service social, ASH,							
ASH et agents de service affectés au blanch., nettoiy., repas)							
Aide Soignante - AMP							
dont :							
Aide Soignante							
AMP							
Psychologue							
IDE							
Autres auxiliaires méd.							
dont :							
Kiné							
Ergothér.							
Pédicure							
Podologue							
Autres							
Pharmaciens							
Préparateur en pharmacie							
Médecin							
TOTAL							

FICHE IV : Données Budgétaires et calcul des tarifs

Montant du Forfait global de soins (SCM et SC ou SLD) en 2000 :

Montant des dépenses ambulatoires remboursées en 1999 aux personnes hébergées dans l'établissement :

- par jour et par résident :
- totales pour l'établissement :

Montant des dépenses ambulatoires moyennes de la strate :

- par jour et par résident :
- totales par établissement de la strate :

Montant des forfaits journaliers pour 2000 :

- SCM
- SC
- SLD
- Tarif moyen de soins (SCM et SC) par établissement

Tarif journalier de soins prévisionnel pour 2001 :

- GIR 1
- GIR 2
- GIR 3
- GIR 4
- GIR 5
- GIR 6

Montant de l'effet mécanique (cf. Tableau ANGELE dont copie jointe en annexe)

Montant de la DO.MINI.C. :

(dotation minimale de convergence, prévue dans la circulaire budgétaire ministérielle du 15 septembre 2000).

Montant du Clapet antiretour (article 30 décret n° 99-316) :

cf. tableau page suivante

DONNEES BUDGETAIRES ET CALCUL DES TARIFS JOURNALIERS DE SOINS

N° de Compte	Intitulé	Soins
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-techniques	
60321	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	
60322	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-techniques	
60621	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	
60622	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-techniques	
6111	Prestations à caractère médical	
61121	Ergothérapie	
61551	Matériel et outillage médicaux	
61562	Maintenance du matériel médical	
62113	Personnel médical	
62114	Personnel para-médical	
6223	Médecins	
631 633 et 64	Charges de personnel (rémunération, charges sociales et fiscales sur rémunération)	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements (matériel médical) et provisions (pathologies lourdes)	
	 Total des charges d'exploitation = A Produits autres que ceux relatifs à la tarification = B Incidence article 30 du décret N° 99-316 = a Incorporation des résultats des exercices antérieurs = C Base de calcul des tarifs journaliers = A -B + a +/-C = D Quote part des charges nettes relatives aux AS et AMP imputées sur la section tarifaire Soins = E Valeur nette du point GIR "Aides-Soignantes et AMP = E/F Production totale des points GIR de l'établissement = F Montant total des tarifs journaliers "Soins" des non assurés sociaux = M Dotation Globale de Financement = D-M	

SYNTHESE DEPARTEMENTALE (Source Guide d'utilisation ANGELE)

LIBELLES	MONTANT					
	Strate 1	Strate 2	Strate 3	Strate 4	Strate 5	Strate 6
Base de référence (Ch70) BP N-1	300 000,00					
Base de référence majoré du taux d'évolution	303 150,00					
Montant effet mécanique	10 000,00					
Clapet anti-retour	0,00					
Montant soins de ville	8 000,00					
Base de référence avant mesures nouvelles	321 150,00					
Mesures nouvelles (médicalisation, démarche qualité soins)	0,00					
Base de référence avec mesures nouvelles	313 150,00					
Besoin de financement avant transferts d'enveloppes	10 000,00					
Transfert enveloppe sanitaire due au rebasage des B.A. hospitalisation	0,00					
Autres transferts sanitaires	0,00					
Autres transferts du médico-social	0,00					
Apurement Clapet Anti-Retour	0,00					
Besoin Net de financement	10 000,00					
Financements complémentaires accordés	0,00					
Montant des budgets provisoires	303 150,00					

FICHE V : Matériel médical amortissable

Se reporter au tableau joint par l'établissement conformément à l'article 14 du décret n° 99-317 du 26 avril 1999

CHAPITRE III : Aide à la formulation de l'avis

1) Ratios pour 2001

GIR Moyen Pondéré de l'établissement =

Ratio Aides Soignantes/Aides Médico-Psychologiques :
(cf. Référence : 30% Dépendance et 70% Soins dans les 5 ans de la signature de la convention tripartite).

Ratio d'encadrement pour les soins :

- ETP/Nombre de places :
- Nombre de points GIR/ETP salariés :
- Nombre de points GIR/ETP personnel libéral :

Valeur du point GIR :

Taux d'occupation :

Dotation Globale de Financement/DOMINIC :

2) Synthèse régionale

cf. tableau Fiche VI

FICHE VI : SYNTHESE REGIONALE

EHPAD Option Tarif Partiel		Tarif Soins en GIR1	Tarif Soins en GIR2	Tarif Soins en GIR3	Tarif Soins en GIR4	Tarif Soins en GIR 5	Tarif Soins en GIR 6	GMP
Finess	Nom							

Tarif partiel minimum régional							
Tarif partiel maximum régional							
Tarif partiel moyen régional							

EHPAD Option Tarif Global		Tarif Soins en GIR 1	Tarif Soins en GIR 2	Tarif Soins en GIR 3	Tarif Soins en GIR 4	Tarif Soins en GIR 5	Tarif Soins en GIR 6	GMP
Finess	Nom							

Tarif global minimum régional							
Tarif global maximum régional							
Tarif global moyen régional							

CHAPITRE IV : Evolution du guide

1) Adaptation du contenu

Ce guide est appelé à évoluer durant l'année 2001 en fonction, d'une part de l'évolution des textes relatifs à la réforme de la tarification des EHPAD (tels que le regroupement des GIR 2 à 2, ...) et d'autre part de la mise en œuvre effective de cette réforme.

2) Evolution du contenant

Ce document papier pourrait à terme être intégré dans un outil informatique de type STEFIE.